

Gestion scandaleuse de l'EPAM

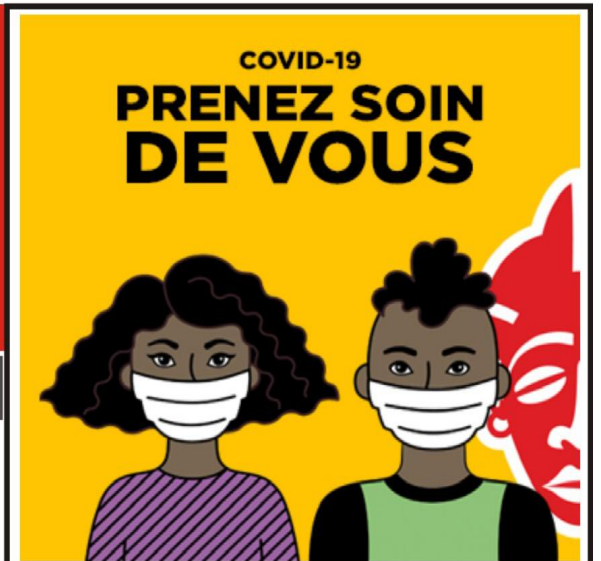
PP 3;5

Cupidité, clanisme, sadisme, clientélisme, autoritarisme, **Somialo Potcholi-Kadja**, **bourreau** des commerçants des marchés de Lomé

- ◆ Des femmes expropriées des boutiques construites à leurs frais
- ◆ En plein Covid, hausse insensée des loyers et taxes
- ◆ Vidage des caisses de l'Epam
- ◆ Recrutements à caractère régionaliste



Somialo Potcholi-Kadja
DG EPAM



Obsèques

La dépouille de Kodjo bientôt rapatriée P6



Politique

Manifestation de la DMK: flop!!! P7

Civisme fiscal

Conapp et OTR sensibilisent sur la taxe foncière P7



FREEKOM

Agence de Coursiers Express

LIVRAISON À DOMICILE

91 85 81 85/97 31 71 17



MESURES DE SECURITE

- INSTALLATIONS SÉCURISÉES: BOUTEILLES - ACCESSOIRE DE QUALITÉ
- CONTRÔLE, ENTRETIEN À CHAQUE LIVRAISON
- FORMATIONS & CONSEILS

SERVICES IMMOBILIERS

Location de Chambres-Villas-Appartements

ZONE COUVERTE: GRAND LOMÉ

91 85 81 85

Info plus 93 61 39 11

FREEKOM, En Tout Temps en Tout Lieu



Cupidité, clanisme, sadisme, clientélisme, autoritarisme, Somialo Potcholi-Kadja, bourreau des commerçants des marchés de Lomé

- Des femmes expropriées des boutiques construites à leurs frais
- En plein Covid, hausse insensée des loyers et taxes
- Vidage des caisses de l'Epam
- Recrutements à caractère régionaliste

Fauchés et percutés par les effets de la pandémie à coronavirus sur l'économie nationale, les commerçants et commerçantes des marchés de la ville de Lomé tirent le diable par la queue. Mais les tourments qui rythment leur vie quotidienne sont plutôt corsés et amplifiés par la main de fer dirigeante de dame Somialo Potcholi-Kadja, directrice générale de l'Etablissement public autonome pour l'exploitation des marchés de Lomé (EPAM). Hausse exagérée des taxes et loyers, expropriation des femmes des boutiques et magasins construits à leurs frais, mauvaise gestion des biens et vidage des caisses de l'Epam, recrutements à caractère régionaliste, autoritarisme sur fond de cruauté, torture morale, la nouvelle gestion de l'Epam est un gros scandale qui fait moins de bruit, mais qui asphyxie et tue à petit feu les acteurs économiques. Zoom sur une gestion axée sur la thésaurisation devenue presque pathologique, les hommes et les femmes chosifiés et utilisés comme des outils seulement destinés à renflouer poches et caisses.

Yves GALLEY

L'Epam a été créé le 28 mai 1998 dans le cadre de la politique de décentralisation du gouvernement et du Programme de développement urbain de la Banque Mondiale au Togo (PDUT). Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des commerçants par la mise à leur disposition d'équipements marchands adéquats, la sécurité des biens et des personnes, la propreté des lieux et l'instauration d'une concertation partenariale avec les femmes pour la gestion de toutes les affaires touchant les marchés de la commune de Lomé. L'atteinte de ces objectifs dans l'intérêt supérieur des commerçants et autres usagers des marchés ne s'inscrit plus dans la mission de la direction de l'Epam depuis la nomination le 16 février 2018 d'une personnalité policière, Somialo Potcholi-

à briser le cœur des uns ou à détruire la vie des autres. Celle qui est appelée à redonner espoir aux femmes veuves commerçantes est devenue tout simplement leur bourreau. "Le joug qu'elle fait peser sur nous est insupportable", lâche Manam Alissa, une revendeuse du marché de Hédzranawoe qui ressent les agissements de dame Somialo Potcholi-Kadja comme un poignard dans le dos tous les jours. "Cette directrice qui est arrivée, soi-disant "sodja", est en mission spéciale pour détruire le marché et la vie des pauvres revendeuses que nous sommes", fulmine Aziya, revendeuse d'épices.

Expropriation

En toute cruauté, l'insensible Somialo Potcholi-Kadja exproprie plusieurs femmes des boutiques et magasins que ces dernières elles-mêmes ont fait construire de



Somialo Potcholi-Kadja, directrice générale de l'EPAM



Marché de Hédzranawoe, des jours après une pluie. Des équations que Mme Somialo Potcholi-Kadja est incapable de résoudre avant de s'acharner contre les bonnes dames à qui elle arrache de force des boutiques construites entièrement à leurs frais

Kadja, commissaire principale de son état, et protégée du ministre en charge de l'administration territoriale, Payadowa Boukpepsi, président du Conseil d'administration de l'Epam. Cette dernière ne s'est imposé qu'un seul défi à relever : exploser les chiffres des recettes collectées, au détriment de l'assainissement du climat des activités marchandes, du bien-être et de l'épanouissement des acteurs économiques. Les marchés de Lomé sont devenus carrément une entreprise privée de la nouvelle directrice qui gère les affaires selon des règles qui lui sont propres, quitte

par leurs propres fonds sans commune mesure. Madame Agbetra, commerçante nous expose, dans un larmoyant récit, le supplice mortel que lui impose la nouvelle directrice de l'Epam. «Nous avons été sollicitées par la direction générale pour investir dans la construction de boutiques et magasins dans les marchés. En cours de construction des infrastructures, des problèmes ont surgi, et le directeur d'alors a été évincé. Je me suis imposé tous les sacrifices nécessaires pour continuer et achever les travaux. J'ai construit des boutiques avec toilettes intégrées, avant la mise en location effective courant année

2008, sous la gestion de l'ancienne directrice Ayélégan Folly-Sessi. Epam nous a demandé de payer juste 5000 francs mensuellement pour les boutiques avant qu'une augmentation ne soit envisagée dix ans plus tard. A peine quelques années après, on vient nous informer que dorénavant nous devons payer 25000 par mois. Nous avons investi des millions dans la construction ou la réhabilitation de ces infrastructures, mais nous ne sommes même pas liées par un contrat à l'Epam. Nous avons fait pression, et dame Ayélégan a intervenu auprès du ministre de tutelle d'alors, Gilbert Bawara. Celui-ci s'est mis en courroux, déplorant le fait que nous, pauvres dames, on ait investi autant d'argent sur appels d'offre d'une institution publique et qu'il n'existe aucun contrat. Le contrat sera fait par la suite. J'ai signé 6 contrats pour mes boutiques du marché de Hédzranawoe, les quatre autres du marché d'Assigame ont été détruits pour un motif fallacieux le 04 janvier 2018 sans indemnisation. Depuis la nomination de la directrice Somialo Potcholi-Kadja, c'est un calvaire, un cauchemar. A peine trois mois après son arrivée, sans quelconque préavis, sans le moindre communiqué, sans consultation préalable, nos locataires ont été instruits de payer désormais les loyers directement à l'Epam, déclaré seul propriétaire des boutiques et magasins que nous avons construits de notre propre argent. Sur intervention du ministre Yark Damehame de la sécurité que je suis allée voir, la directrice m'a reçue, mais les échanges n'ont rien donné. Elle m'a dit fermement que ses décisions sont irrévocables, que le contrat avec les locataires est renouvelable un an après, et

qu'il faut attendre le moment venu avant de remettre mon nom sur le contrat. Cela fait déjà deux ans, et c'est le statu quo. Le contrat a été modifié, mon nom remplacé par les noms de mes locataires. Moi, une veuve, seule en charge de mes enfants et de mes petits-enfants, mon mari est décédé il y a quelques années, mon fils de 25 ans l'a suivi 4 semaines après. Imaginez aujourd'hui ma peine, régulièrement, l'eau et l'électricité me sont coupées à la maison» confie-t-elle. Ainsi, les millions déboursés par cette veuve profitent plutôt à des véreux qui n'ont investi le moindre rond, faute à l'autoritarisme et à l'inhumanisme de Somialo Potcholi-Kadja. «Autre cas, j'ai une place acquise il y a de cela 17 ans. Entre-temps j'ai réhabilité la construction à des centaines de mille. Un de ces quatre, je suis là, les agents de l'Epam sont venus tout démolir, sans préavis, sans aucune ordonnance judiciaire. Et ils ont vidé la boutique, emportant mes cinq armoires et leurs contenus. Et ils ont cédé la boutique à leur protégé. Jusqu'ici, cette place, je l'ai perdue, de même que tout ce qu'ils ont emporté.», signale, toute décontenancée Mme Agbetra.

"Il y a une de mes boutiques que j'ai louée à un Ibo. Souffrant, il ne m'a plus versé le loyer 16 mois durant, ni payé les taxes Epam. Il est décédé par la suite. Epam bloque la boutique et subordonne le retrait de la clé au paiement des arriérés du défunt Ibo. J'ai demandé à payer les redevances de l'année en cours et suggéré que les arriérés me soient rééchelonnés, la directrice a refusé. C'est aussi ça le service public ? Moi aussi mon mari a travaillé et

Suite à la Page 5

Trafic illégal de l'ivoire: 4 présumés trafiquants de 6 pointes d'ivoire déferés à la prison civile de Kara

Les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et la Protection de la Nature (MEDDPN) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté lundi 27 juillet 2020 à Kara, 4 présumés trafiquants en possession de 6 pointes d'ivoire de 12,5 kilogrammes.



Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques, les nommés KOMNA Baba, BOUKASSANI Sankamao, MIZOU David et LARE-BONI Damigou ont d'abord été placés en garde à vue avant d'être déferés le 30 juillet 2020, à la prison civile de Kara. Ils ont été présentés au procureur et ont reconnu les faits avant d'être déferés. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un million à 50 millions de Franc CFA.

Les présumé trafiquants tous de nationalité togolaise, ont été pris par les éléments de la BRI de Kara en pleine négociation de vente de 6 pointes d'ivoire qu'ils ont dissimulées dans un carton de télévision écran plasma. Des perquisitions aux domiciles des prévenus à Kara et à Pya n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire. Dans leurs déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leurs ont été reprochés.

Le commissaire de la BRI au cours de la présentation des présumés trafiquants à la presse, a déclaré que les prévenus ont été arrêtés en flagrant délit de possession de pointes d'ivoire, ce qui est selon lui, illégal, car le Togo a promulgué d'abord des textes qui punissent le crime faunique et aussi signataire des conventions sur la protection des espèces en voie d'extinction. Il a par la suite invité les populations à collaborer pour le bien de tous, car la destruction des espèces protégées nuit non seulement à l'équilibre de l'écosystème, mais aussi dangereuse pour le pays qui ne peut plus bénéficier de l'économie touristique.

La loi faunique sur la protection des espèces en voie d'extinction n'est pas tout à fait dissuasive, malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème.

Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes.

Les produits de chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendues par la suite à des trafiquants, qui s'occupent de leur commercialisation illicite à travers des réseaux de trafiquants plus importants. En réalité, le braconnage est encouragé par les trafiquants, qui fournissent aux braconniers armes, munitions et outils pour la chasse. Le braconnage est la partie émergée de l'iceberg, alors que le manque d'intérêt flagrant pour la partie immergée, soit les trafiquants, permet aux braconniers de continuer à prospérer.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code stipule : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat. (EAGLE-Togo)

Mieux comprendre COVID-19 en 7 questions-réponses

1. Quels sont les symptômes de la COVID-19 ?

Les symptômes les plus fréquents du (ou de la) COVID-19 sont la fièvre, la toux sèche et la fatigue. D'autres symptômes moins courants peuvent également apparaître chez certaines personnes, comme des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, des maux de tête, une conjonctivite, des maux de gorge, une diarrhée, une perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée ou une décoloration des doigts de la main ou du pied. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent que des symptômes très discrets. La plupart des patients (environ 80 %) guérissent sans qu'il soit nécessaire de les hospitaliser. Environ une personne sur cinq contractant la maladie présente des symptômes graves, notamment des difficultés à respirer. Les personnes plus âgées et celles qui ont d'autres problèmes de santé (hypertension artérielle, problèmes cardiaques ou pulmonaires, diabète ou cancer) ont plus de risque de présenter des symptômes graves. Toutefois, n'importe qui peut contracter la (ou le) COVID-19 et tomber gravement malade. Les personnes de tout âge qui présentent de la fièvre et/ou une toux associée à des difficultés à respirer/un essoufflement, une douleur/une pression au niveau de la poitrine, ou bien une perte de la parole ou des difficultés à se déplacer doivent consulter un médecin immédiatement ou appeler le 111.

2. Comment le COVID-19 se propage-t-il ?

Le COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie se transmet principalement d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne malade tousse, éternue ou parle. Ces gouttelettes sont relativement lourdes, ne parcourent pas de grandes distances et tombent rapidement au sol. Il est possible de contracter le COVID-19 en cas d'inhalation de ces gouttelettes. C'est pourquoi il est important de se tenir à un mètre au moins des autres personnes. Ces gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces autour de la personne malade (tables, poignées de porte et rampes, par exemple). On peut alors contracter le COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il faut donc se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique.

3. Peut-on contracter le COVID-19 au contact d'une personne qui ne présente aucun symptôme ?

La COVID-19 se propage principalement par les gouttelettes respiratoires expulsées par les personnes qui toussent ou qui ont d'autres symptômes, comme la fièvre ou la fatigue. Beaucoup de personnes atteintes ne présentent que des symptômes discrets. C'est particulièrement vrai aux premiers stades de la maladie. Il est donc possible de contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui n'a, par exemple, qu'une toux légère mais qui ne se sent pas malade. Selon certaines informations, les personnes asymptomatiques pourraient transmettre le virus. On ne sait pas encore à quelle fréquence cela se produit. L'OMS examine les travaux de recherche en cours sur ce point et elle continuera à communiquer des résultats actualisés.

4. Comment se protéger et protéger les autres si on ne sait pas qui est infecté ?

Il est important de se laver SYSTÉMATIQUEMENT les mains et de TOUJOURS respecter les règles d'hygiène respiratoire. C'est la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres. Si possible, tenez-vous à au moins un mètre des autres personnes. C'est particulièrement important si la personne la plus proche de vous tousse ou éternue. Comme certaines personnes infectées ne présentent pas de symptômes ou présentent des symptômes discrets, il est préférable de toujours garder une distance physique avec les autres personnes si vous habitez dans une région où le virus de la COVID-19 circule.

5. Les enfants ou les adolescents peuvent-ils contracter la COVID-19 ?

Les travaux de recherche montrent que la probabilité de contracter l'infection est la même chez les enfants et les adolescents que dans les autres groupes d'âge et que les enfants et les adolescents peuvent propager la maladie. Les données disponibles à ce jour semblent indiquer que les enfants et les jeunes adultes risquent moins d'être gravement atteints, mais des cas graves peuvent tout de même survenir dans ces groupes d'âge. Les enfants et les adultes doivent suivre les mêmes conseils en matière d'auto-quarantaine et d'auto-isollement en cas d'exposition ou de symptômes. Il est particulièrement important que les enfants évitent les contacts avec les personnes âgées et les autres personnes risquant d'être gravement atteintes.

6. Combien de temps s'écoule entre l'exposition au virus de la COVID-19 et l'apparition des symptômes ?

Le délai qui s'écoule entre l'exposition au virus de la COVID-19 et l'apparition des symptômes est habituellement de cinq à six jours, mais il peut aller d'un à 14 jours.

7. Combien de temps le virus survit-il sur les surfaces ?

Le plus important à savoir est que les surfaces peuvent être facilement nettoyées avec un désinfectant ménager courant qui tuera le coronavirus. Des études ont montré que le virus de la COVID-19 peut survivre pendant 72 heures sur le plastique et l'acier inoxydable, moins de quatre heures sur le cuivre et moins de 24 heures sur le carton. Comme toujours, il faut se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon et éviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez.

AVIS DE DECES

SOSSOU Koffi Emamuel, pasteur à l'église pentecôte à Lomé Adidogome, et SOSSOU Amene, reporter d'image à la FTF et au journal Ahouevi, ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère :

Veuve ADOVI Amenouwona épouse SOSSA
Revendeuse de poissons à Vo Atsansi Agbopemé, rappelée à Dieu le 17 juillet 2020 à l'hôpital de Vogan dans sa 87e année.

Programme

Vendredi 14 août 2020 : veillée de prières et de chants

Samedi 15 août 2020 08h : levée du corps

10h : messe et enterrement au cimetière familial SOSSOU, maison mortuaire maison SOSSOU à VO Atsansi Agbopeme



Le Covid 19 circule encore, et fait ravage.
Aucun remède ni vaccin disponibles pour l'heure
Respectons les mesures barrières

Gestion scandaleuse de l'EPAM

Cupidité, clanisme, sadisme, clientélisme, autoritarisme, Somialo Potcholi-Kadja, bourreau des commerçants des marchés de Lomé

Suite de la page 3

servi l'Etat dans ce pays, ministre durant 14 ans. Je ne sais pas si c'est un règlement de compte, je ne sais pas s'ils m'ont particulièrement ciblée", raconte-t-elle, la voix rauque et les yeux rougis de désarroi. Des dizaines de femmes et hommes vivent les mêmes situations et ne savent à quel saint se vouer, la directrice ayant rompu tout lien de dialogue avec administrés et usagers des marchés. Dans le cadre de ce dossier,

dimension précédente. Tout ceci au nom de ce qui ouvre le débat sur les réelles directions que prennent les centaines de millions de recettes collectées.

Vidage des caisses, mauvaise gestion des biens de l'Epam, corruption...

L'attribution des places à grand frais au-delà de ce qui est prévu, le règlement à la légère ou le refus de règlement de certains litiges qui surviennent dans les marchés,



L'Epam de la directrice Somialo incapable de résoudre le problème d'insalubrité des marchés de Lomé

toutes nos tentatives pour rentrer en contact avec elle n'ont abouti.

Hausse des loyers et taxes en plein Covid

"Une place se paie maintenant au double, après les redimensionnements, si tu as 5 places, tu paies pour 10 places, ou chaque surface est rétrécie de la moitié de la

le redimensionnement des places sus évoqué, forcent la main aux uns à offrir des dessous de table pour corrompre qui de droit. La caisse de l'Epam se vide peu à peu de sa substance léguée par la direction sortante, sur fond de gabegie. Illustration flagrante, l'acquisition à grands frais d'un lopin de terre de 10 lots pour abriter, selon la directrice générale, le marché des grossistes de tomates, oignons, piments



etc. Une ligne inventée qui pouvait servir à l'assainissement du climat des activités marchandes ou à l'amélioration des infrastructures existantes. Et les structures de marchés publics connaissent une opacité dans leur fonctionnement. La surfacturation a refait surface mettant en difficulté l'Epam pour honorer ses engagements face aux travaux engagés, ou parfois, c'est la trésorerie qui est tout simplement incapable de supporter les factures et devis exorbitants.

Perspectives

Après le processus de transfèrement de certains marchés de l'Epam aux nouvelles communes, bien d'agents qui ne sont plus sous la coupole de l'Epam ont vu leur situation salariale améliorée subitement, après plus de quinze ans de fonction. Preuve que l'Epam est mal géré ou que le bien-être des administrés est loin d'être la préoccupation principale des dirigeants. Le pouvoir est trop concentré entre les mains de la directrice générale, la fluidité

de la gestion de l'Epam impose la création d'une direction administrative, d'une direction financière, d'une direction qualité de service rendu et d'une direction audit interne. Une telle réforme permettra de rendre plus efficace le fonctionnement de la structure et de mieux situer les responsabilités devant les manquements, insuffisances et autres dérives. L'Etat est appelé à prendre ses responsabilités afin de remettre dans leurs droits les femmes qui ont tout donné pour financer la construction des boutiques et magasins et dont le droit de propriété est banni unilatéralement par dame Somialo Potcholi-Kadja. Le ministre Payadowa Boukpepsi de l'administration territoriale est interpellé au plus haut point, en ses qualités de PCA de l'Epam et parrain de la directrice générale devenue un cauchemar pour les bonnes dames commerçantes, piliers incontournables de notre économie. «Nous en appelons au chef de l'Etat, c'est lui seul qui peut nous délivrer des griffes de cette commissaire», crie Aminatou.

Lomé par temps de coronavirus

Par Kangni Alem

L'écrivain togolais livre son regard sur l'irruption de la pandémie de Covid-19 et ses conséquences dans son pays.

Le 16 mars, le Togo annonçait officiellement la présence du Covid-19 sur son sol. Le lendemain, en parcourant les réseaux sociaux, je découvre que la véritable préoccupation des Togolais n'est pas la peur de cette nouvelle maladie, mais les stratégies à mettre en œuvre pour survivre. Tout le discours ambiant est axé sur la survie.

Les Églises ont appelé leurs ouailles à rester à demeure, mais à ne pas oublier de payer la dîme par transfert électronique. Qui est fou ? Le temple de Dieu a besoin d'entretien jusqu'aux prochaines retrouvailles ! La Brasserie de Lomé a proposé à ses clients de se faire livrer des boissons à domicile, et les propositions commerciales aux hommes et aux femmes confinés passent désormais par les supports numériques. Il est évident que nous entrons dans une nouvelle histoire des relations sociales, qui va profondément bouleverser nos manières de vivre.

Paranoïa

Il y a un fait symptomatique quand on analyse les foyers de contamination au Togo.

Deux grandes villes attirent l'attention, Lomé et Sokodé, deux villes dont l'ouverture aux étrangers et à l'activité commerciale est remarquable. La certitude saute alors aux yeux : notre relative autarcie nous sauve la mise.

La conséquence directe est une paranoïa qui ne cherche qu'un bouc émissaire pour s'exprimer. L'étranger est suspect, et l'étranger c'est tout le monde désormais, le gars qui revient de Niamey comme le frère qui a pris l'avion depuis Paris pour venir se confiner à Lomé. Tiens, d'ailleurs, pourquoi ces gens-là rentrent-ils au pays ?

Autrefois, on célébrait celui venu de France. Désormais, on le fuit, on suspecte vérolées toutes les babioles qui faisaient sa valeur. Même dans les villages reculés, la commerçante qui vient de Lomé pour se ravitailler est suspecte, ce qui complique les relations sociales à long terme.

Reste une autre réalité : malgré cette paranoïa générale, il y a ceux qui sont certains que toute cette histoire de maladie qui rend la planète folle relève de la machination politique. Ainsi, quand le gouvernement décrète le couvre-feu de 20

heures à 6 heures, le citoyen lambda n'y voit pas une mesure destinée à réduire la fréquentation des lieux de loisirs nocturnes, non, il y perçoit un projet inavoué de réduire les libertés individuelles.

« La pauvreté nous immunise »

Et les bavures de la force publique qui poursuit les retardataires le soir au lieu de traquer le virus résonnent à l'oreille du peuple comme un double désespoir : celui de la force armée désarmée devant un adversaire invisible, et qui préfère transformer en virus social le corps de l'individu tout aussi alarmé, qu'il bastonne avec rage.

La chronique de notre entrée en pandémie ressemble à celle de nos voisins. Nous avons tous perdu la boule, nous ne nous saluons plus, sinon par SMS pour espérer grappiller quelques sous à l'ami, au frère. Car le dénuement nous guette, au long des jours du confinement ou de l'autoconfinement. La faim et l'incivisme lié à la famine. Jusque-là, nous étions nourris de rumeurs et de fantasmes : la chaleur, l'humidité du golfe de Guinée, nous rendraient invulnérables. Maintenant, malgré tout ce qui se dit, nous sommes rassurés que notre immunité est plus solide que celle du New-Yorkais ou de n'importe quel citoyen



européen.

Nous n'avons pas habitude notre organisme à un excès de médicaments, alors, au plus profond de nous, nous savons que la pauvreté nous immunise, et que, malgré les temps durs que nous vivons, beaucoup d'entre nous survivront. C'est une leçon paradoxale, mais c'est une belle leçon de morale : la pauvreté est réellement la richesse des nations !

Kangni Alem est écrivain et dramaturge togolais, Grand prix littéraire d'Afrique Noire, il enseigne le théâtre et la littérature comparée à l'Université de Lomé.

Yolim, déjà opérationnel

« YOLIM » (saison des pluies et des semences en langue locale) est un programme de crédit digital, par lequel l'Etat, en partenariat avec les banques et les opérateurs de téléphonie mobile Togocom et Moov Togo, octroie des prêts à taux d'intérêt nul aux petits exploitants agricoles, pour l'achat d'intrants (semences, engrais, pesticides, inoculum) et la location d'équipements agricoles. Le crédit se présente sous la forme d'un bon d'achat électronique dénommé YOLIM et est versé sur le portemonnaie électronique YOLIM de l'agriculteur qui via un code USSD utilise ses YOLIM pour acheter des intrants et louer un tracteur. Lancé officiellement le 28 Juillet 2020 à Lomé, Yolim est déjà opérationnel. Le gouvernement a assisté le 29 juillet dans l'après midi aux côtés des agriculteurs de Vogan à une opération test d'achat d'engrais à travers la plateforme Yolim.

Après une opération réussie, l'agriculteur est reparti avec 3 sacs d'engrais achetés à 37,5 Yolims à raison de 12,5 Yolims par sac de 50 kg. Notons que chaque agriculteur identifié reçoit systématiquement 96 Yolims qui correspondent à 96 000



Les ministres Cina Lawson de l'Economie numérique et Routera Bataka de l'Agriculture lors du lancement de Yolim

francs CFA réparti comme suit :

- Labour d'1ha = 35 000 F CFA (soit 35 YLM).

- Engrais (100 kg NPK15-15-15 et 50 kg d'urée) = 37 500 F CFA (soit 37,5 YLM).

- Inoculum de soja = 2 000 F CFA (soit 2 YLM).

- Semences pour les agriculteurs qui font du maïs en culture secondaire (10 kg de maïs et

20 kg Soja) = 16 500 F CFA (soit 16,5 YLM).

- Semences pour les agriculteurs qui font du riz en culture secondaire (20 kg de riz, 20kg de Soja) = 21 500 F CFA (soit 21,5 YLM).

- Pesticides = 5 000 F CFA (soit 5 YLM). Pour utiliser un crédit Yolim, l'agriculteur doit composer *820#. Et pour louer un tracteur pour le labour, il compose *824#.

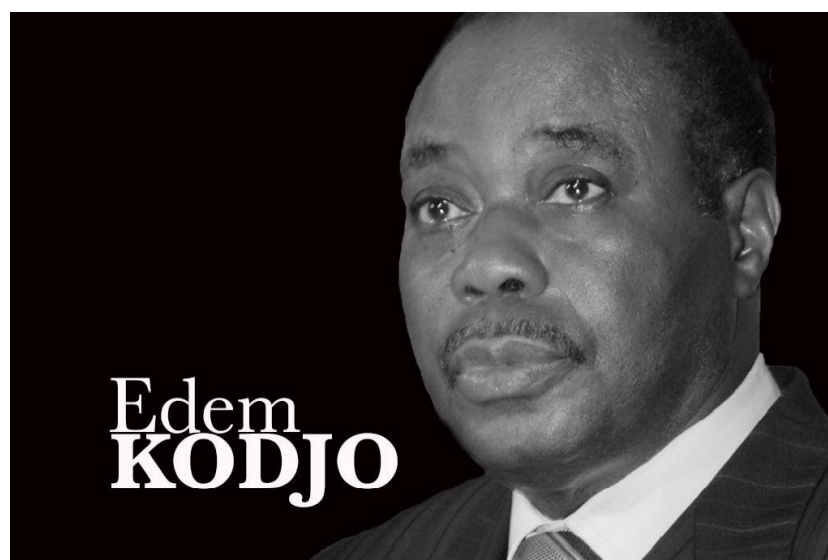


La dépouille de Kodjo bientôt rapatriée

L'ancien premier ministre togolais, âgé de 82 ans, décédé le 11 avril dernier loin de ses terres natales, va effectuer son dernier voyage Paris-Lomé dans les tout prochains jours. Sa dépouille va donc être rapatriée, les obsèques sont prévues entre le 15 et 20 août, d'après les membres de la famille. Le 8 août prochain à 9h45 en l'église de la Madeleine à Paris aura lieu une messe d'action de grâce à la mémoire du défunt.

Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1978 à 1983, Edem Kodjo avait aussi été Premier ministre du Togo à deux reprises : sous la présidence de Gnassingbé Eyadéma d'abord, d'avril 1994 à août 1996, puis sous celle de son fils, Faure Essozimna Gnassingbé, de juin 2005 à septembre 2006. Il a été désigné en janvier 2016 facilitateur du dialogue politique en RD Congo, un de ses derniers combats politiques, qu'il n'a pu remporter.

A son décès, un déluge d'hommages, à commencer par Robert Dussey, ministre togolais des affaires étrangères, qui s'est empressé de twitter pour confirmer la disparition de l'homme: "Brillant universitaire, et panafricain concaincu, notre Bien aimé Edem



kodjo est décédé à Paris après une longue maladie." Il sera suivi dans la foulée par plusieurs personnalités qui ont tenu à rendre hommage à l'ancien chef de gouvernement. "Brillant intellectuel africain, Edem Kodjo a été homme d'Etat distingué et chevalier infatigable de la Paix", peut-on lire dans une déclaration de l'actuel président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat. "Avec le

décès d'Edem Kodjo, l'Afrique a perdu un personnage illustre", souligne le président de la Namibie Hage Geingob dans un tweet en français. "Quand j'étais en prison à Douala, il est intervenu pour me faire libérer. Elégance et intensité intellectuelle hors normes", écrit l'économiste camerounais Célestin Monga.



PRÉCAUTIONS POUR ÉVITER LE CORONAVIRUS

MESSAGE DE TOGO TERMINAL FILIALE DU GROUPE BOLLORE

TOGO TERMINAL
LOMÉ



Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution à base d'alcool.



Éviter de cracher et de se moucher sur le sol.



Se couvrir la bouche et le nez avec un masque médical, un mouchoir en papier ou le creux du bras lorsqu'on tousse ou éternue; puis jeter le masque ou mouchoir et se laver les mains.



Si l'on porte un masque facial, s'assurer de bien couvrir la bouche et le nez; éviter de toucher le masque qui est en place, le jeter immédiatement après utilisation s'il est à usage unique, et se laver les mains aussitôt après.



Éviter tout contact étroit non protégé avec des personnes ayant la fièvre et la toux et consulter un médecin en cas de fièvre, toux et difficultés respiratoires.



En cas de maladie pendant le voyage, informer le conducteur ou l'équipage consulter un médecin sans tarder et partager ses antécédents de voyage.



Éviter tout contact direct non protégé avec des animaux sauvages ou d'élevage et des surfaces en contact avec des animaux.

NUMÉROS VERTS

+228 22 22 20 73 / 91 67 42 42

La VMB lance la seconde édition de l'éclat du bien-être...

La Vallée des métiers de beauté (VMB) organise du 15 au 16 août 2020 la seconde édition de l'éclat du bien-être sur les monts Kloto à Kouma Konda. Tourisme, expositions, formations, danses traditionnelles, entre autres, vont nourrir l'événement visant à faire du Togo et de l'Afrique une plaque tournante de la beauté et de la valorisation des produits locaux.

La première édition étant un immense succès qui a eu des échos favorables, les responsables promettent aux participants un tourisme réussi, des expositions des produits made in Africa et des divertissements anti-stress, dans le strict respect des mesures barrières.

Pour lutter contre le stress et les embarras de la ville, la nature est un important temple pour la tranquillité d'esprit. La Vmb, en partenariat avec la Fédération Internationale Afrique et Beauté (FIAB), enrichit sa feuille de route en initiant dans ce nouveau projet des formations alléchantes dans divers domaines (Cosmétiques, Peinture, Connaissance de plantes de beauté et une sensibilisation profonde sur la Covid 19 aux populations de la localité).

Pour le président de la Fiab, Patrice André, cet événement vient à point nommé pour défendre le développement des métiers de beauté respectueux des traditions, des savoir-faire artisanaux.

«D'abord, c'est toujours courageux de faire une deuxième édition si la première a été un succès. Ensuite,

braver la Covid19 alors que les manifestations sont annulées les unes après les autres, c'est bien et c'est un bel exemple. C'est un événement en plein air qui permet le rassemblement en respectant les gestes barrières nécessaires. Enfin l'éclat du bien-être porte l'essentiel des valeurs soutenues par la Vmb et sa grande sœur la Fiab», souligne-t-il. Pour Eric Ametsipe, président de la Vmb, les objectifs recherchés restent les mêmes :

« Nous allons faire du bien-être la meilleure des choses à rechercher. La recherche du bien-être nous fera du bien en période de pandémie. Le mont Kloto nous dresse son tapis rouge pour nous détresser naturellement.» La Vmb et la fiab exhortent les populations des quatre coins du monde à prendre part massivement à l'éclat du bien-être pour la valorisation des produits made in Africa et de profiter des bienfaits de la montagne. La Vmb insiste sur le respect strict des mesures barrières, seuls moyens actuels pour lutter contre la pandémie Covid19.

Manifestation de la DMK: flop!!!

Broohm Ani

Depuis son maquis, le candidat malheureux arrivé 2^e lors de la dernière présidentielle, Agbeyome Kodjo, a lancé un vibrant appel aux togolais à descendre massivement dans les rues le samedi dernier pour contraindre Faure Gnassingbé à lui rendre le pouvoir. Les choses ne se sont pas passées comme prévu, c'était quand même prévisible. Les jeunes à qui s'adressait particulièrement l'invitation ont trouvé meilleure occupation que d'obéir aux consignes de celui qui s'est mis à l'abri de tout danger avant de

convier les autres à sortir et s'exposer aux risques d'une manifestation interdite par l'autorité. Tourner la page de la présidentielle 2020 en admettant en toute élégance sa défaite est devenu un exercice très difficile pour Agbeyome Kodjo réfugié dans une tour d'illusion de la victoire. Ce qui lui vaut la commission de plusieurs gaffes répréhensibles et la défiance de l'institution judiciaire qui fait peser sur lui aujourd'hui un mandat d'arrêt international. Le samedi dernier, en lieu et place des pro Agbeyomé, on a plutôt retrouvé dans plusieurs carrefours de Lomé des jeunes armés de machettes et de gourdins

fermement décidés à défendre la paix et la stabilité de la cité en neutralisant les manifestants de la Dynamique Kpodzro. Il n'y a guère eu de combats, faute d'adversaires.

Cette manifestation programmée et soldée par un véritable fiasco, ajoutée au flop de l'appel au jeûne et prière pour la délivrance du Togo les 25 et 26 juillet 2020, constituent une nouvelle preuve que les Togolais ont définitivement tourné la page de la présidentielle de février 2020. Cap sur les grandes actions pouvant impulser la dynamique de développement du Togo, et



Des jeunes prêts à en découdre avec les partisans de la DMK pour défendre la paix dans la cité

tout en collant à l'actualité, le combat de l'heure reste la résolution avec efficacité des

mille équations imposées par le Covid 19. Le reste n'est que errement et navigation à vue.

La Banque africaine de développement accorde 60 millions d'euros au Bénin, au Togo et à la Guinée pour lutter contre la pandémie du Covid-19

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement a accordé, vendredi 24 juillet, à Abidjan, une aide de 60,32 millions d'euros (49,1 millions d'unités de compte) au Bénin, au Togo et à la Guinée destinée au financement du Programme multi-pays d'appui à la réponse à la pandémie de Covid-19 (PARCovid-19).

Ces financements sous forme d'appui budgétaire en réponse à la crise du Covid-19 (ABRC), constituent des prêts et des dons et sont tirés des ressources du Fonds africain de développement (FAD), le guichet de prêt à taux concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement et de la Facilité d'appui à la transition (FAT-Pilier I), un mécanisme de financement de la Banque destiné aux pays fragiles et en transition.

« La propagation du coronavirus fait peser de larges menaces sur la poursuite des activités économiques, la croissance économique des pays mais aussi les recettes des Etats au moment où ils doivent faire face à des besoins pressants notamment en termes de riposte sanitaire. Ces appuis viennent donc renforcer la capacité de réaction des pays contre le Covid-19 et devraient aider à rendre les pays plus résilients face aux urgences de santé publique et à combler le déficit en ressources budgétaires des Etats afin de faire face aux besoins sociaux de base et du secteur productif » souligne Marie Laure Akin Olugbade, directrice générale pour l'Afrique de l'Ouest de la Banque.

Dans les 60,32 millions d'euros, le Bénin recevra un prêt FAD de 6,28 millions d'euros (5,1 millions d'UC). Le Togo bénéficiera de 24,64 millions d'euros (20 millions d'UC) dont un prêt FAD de 7,34 millions d'euros (5,96 millions d'UC) et un don FAD de 6,17 millions d'euros (5,01 millions d'UC) à quoi s'ajouteront 11,12 millions d'euros (9,03 millions d'UC) de prêt du FAT (pilier I). La Guinée percevra quant à elle, 29,48 millions d'euros (24 millions d'UC) composés d'un prêt FAD de 11,42 millions d'euros (9,30 millions d'UC) et un don FAD de 3,68 millions d'euros (3 millions d'UC) en plus d'un prêt FAT de 14,37 millions d'euros (11,70 millions d'UC).

Le PARCovid-19 vise à apporter une réponse d'urgence à la crise sanitaire et socioéconomique induite par la pandémie de Covid-19 dans ces trois pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, qui présentent beaucoup de similitudes.

Leurs systèmes de santé sont en effet faibles et leurs économies très peu industrialisées et fortement dépendantes des revenus des matières premières, restent dominées par l'agriculture. Leurs plans respectifs de riposte au Covid-19 sont par conséquent, similaires et ont pour principaux objectifs d'endiguer la propagation de la pandémie et de renforcer les filets de sécurité sociale ainsi que la résilience du secteur productif.

Les mesures soutenues par le Programme seront mises en œuvre sur la période 2020-2021 et contribueront au renforcement de la capacité de dépistage, à l'amélioration de la couverture nationale en structures d'isolation des malades ; et à l'atténuation des effets socioéconomiques de la crise sanitaire.

Le programme est structuré autour de deux composantes complémentaires. La première composante liée à l'appui à la

stratégie nationale de riposte sanitaire au Covid-19 vise à renforcer les capacités nationales de dépistage en vue de détecter précocement le maximum de cas et de prendre les mesures requises pour juguler la propagation, d'une part, et à renforcer les capacités de prise en charge des malades sur le plan national, d'autre part. Cette composante soutiendra également les mesures de renforcement de la gouvernance institutionnelle et financière de la gestion de la crise. La deuxième composante portant sur l'atténuation des effets socioéconomiques du Covid-19 permettra de mettre en place des mécanismes de maintien du pouvoir d'achat et de la sécurité alimentaire des plus vulnérables d'une part, et à soutenir la résilience du secteur privé à la crise, d'autre part.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, au 21 juillet, le Bénin comptait 1 690 cas confirmés de Covid-19 dont 893 personnes guéries et 34 décès, la Guinée totalisait 6 625 cas confirmés dont 5 771 personnes guéries et 41 décès et le Togo 790 cas confirmés dont 560 personnes rétablies et 15 décès. La Banque africaine de



Akinwumi Adesina, président de la BAD

développement est fortement engagée aux côtés de ses États membres régionaux face à la pandémie. En avril, la Banque a mis en place une Facilité de réponse rapide contre le Covid-19 (CRF) dotée de 10 milliards de dollars américains destinés à aider ses pays membres régionaux et le

secteur privé à faire face à la pandémie et à ses conséquences sociales et économiques. Elle avait déjà, en mars, apporté une aide d'urgence de deux millions de dollars américains à l'OMS-Afro, le Bureau Afrique de l'Organisation mondiale de la santé pour aider 41 pays membres régionaux à faire face à la pandémie.

Conapp et OTR sensibilisent sur la taxe foncière

B. WELLA

Le Conseil national des patrons de presse (Conapp), en collaboration avec l'Office togolais des recettes (OTR), a ciblé 11 sur 13 communes du golfe et Agoé-Nyivé pour une campagne de sensibilisation sur la taxe foncière.

A la maison des jeunes d'Amandahomé hier jeudi, le lancement de cette campagne a enregistré la participation des patrons de presse membres du Conapp, des représentants des différentes communes et des chefs traditionnels. L'initiative vise à expliquer aux populations l'impact positif que peut avoir l'impôt sur l'habitat dans le développement de leurs communes. Elle vise aussi à outiller les élus locaux sur la fiscalité propre aux communes et à les former pour une bonne

accessibilité des différentes taxes qui serviront au développement du pays.

Pour le président du Conapp, Arimiyao Tchagnao, le Conapp, chacun doit jouer sa partition dans la décentralisation.

« C'est ensemble que les médias ont travaillé et exhorté les autorités togolaises à amorcer la décentralisation. Aujourd'hui c'est chose faite. Après avoir décentralisé, il faut développer les communes. Pour cela, chacun doit apporter sa contribution. Nous avons constaté que nos compatriotes ne maîtrisent pas réellement les taxes foncières. C'est pourquoi nous avons eu l'idée avec l'OTR d'amorcer la sensibilisation dans ces 11 communes. Ces taxes, si elles sont réalisées, permettront aux communes et au Togo de se développer », a-t-il souligné. Selon James Amaglo,



maire de la commune du Golfe 2, la presse doit jouer un des premiers rôles dans ce beau projet.

« La presse doit trouver les mots justes pour expliquer à nos concitoyens la nécessité, l'obligation de s'acquitter des différentes taxes qui vont servir au

développement de nos communes », a-t-il insisté.

Le Conapp et l'OTR prévoient étendre la sensibilisation sur toute l'étendue du territoire après avoir suffisamment outillé les 11 communes du Golfe et d'Agoé-Nyivé.



#CQFS

L'OTR est désormais disponible sur «WhatsApp»
pour vos questions, observations et commentaires liés
à la fiscalité et à la douane via le numéro

(+228) 90 99 41 01



Office Togolais des Recettes - OTR

SYMPHONIE

Récépissé N°0445/12/01/2012

Siège Social: Sanguera, non loin de l'église catholique Assiko

Edité par l'Agence de communication Sympho Vision

Contacts: 90 38 36 16 / symphonie2012@outlook.com

Directeur de Publication

Yves GALLEY

90 38 36 16 / 99 66 94 91

Rédaction

Elyas PADABADI
Wella Bernard

Idrissou Faisal
Broohm Ani

Direction commerciale: Djibril Assana
Distribution: Idris Koura Mola
Directeur Artistique: René Togan
Imprimerie: Groupe de presse L'Union
Tirage : 2000 exemplaires